SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT
DE LA REGION DE
CHATEAU-THIERRY

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

ANNEE 2013

SYNDICAT D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE CHATEAU-THIERRY
Rue de la Plaine – Z.I. – B.P. 20287 – 02406 Château-Thierry cedex
Tél. : 03.23.83.08.92 – Fax : 03.23.83.58.92 – e-mail : contact@sarct.fr
www.sarct.fr

SOMMAIRE

POURQUOI UN RAPPORT ANNUEL ? ..... - 3 -

RAPPEL REGLEMENTAIRE ..... - 4 -

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES ..... - 4 -

PARTIE I – ASSAINISSEMENT COLLECTIF ..... - 4 -

I. LE S.A.R.C.T. ..... - 5 -

*1. **Généralités :** ..... - 5 -*

*2. **Son organisation :** ..... - 6 -*

*3. **Son évolution :** ..... - 7 -*

*4. **Le personnel :** ..... - 8 -*

*5. **La relation avec les Usagers :** ..... - 9 -*

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES ..... - 12 -

***1. La description générale des ouvrages :** ..... - 12 -*

***2. Le système d'épuration : La station d'épuration de Château Thierry** ..... - 13 -*

***3. Le système d'épuration : La station d'épuration du Petit Ballois à Nesles la Montagne** ..... - 19 -*

III. LES INDICATEURS FINANCIERS ..... - 20 -

***1. Le prix de l'assainissement** ..... - 21 -*

***2. Les autres indicateurs financiers** ..... - 22 -*

***3 Les résultats de l'année** ..... - 22 -*

***4. Les indicateurs descriptifs et de performance :** ..... - 25 -*

PARTIE II : ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF ..... - 26 -

I. LE SPANC ..... - 26 -

II. LES RESULTATS DE L'ANNEE ..... - 27 -

ANNEXES ..... - 28 -

I. LE SYNOPTIQUE DES POSTES DE RELEVEMENT ET REFOULEMENT ..... - 28 -

II. LE BILAN DES ANALYSES DE BOUES ..... - 29 -

III. LA PROCEDURE P14 : POLLUTION ACCIDENTELLE ..... - 35 -

Glossaire & éléments chimiques ..... - 38 -

Crédits Photographiques : SARCT (sauf mention contraire)

RAPPEL REGLEMENTAIRE

Prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement est un document réglementaire obligatoire.

Mais **il est avant tout un outil d'information à destination des usagers.** Il sert de référentiel pour engager le service public concerné dans une démarche de progrès et pour donner au public des éléments d'explication du prix de l'eau.

Depuis l'adoption de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (L.E.M.A.), il doit respecter de nouvelles exigences visant à renforcer ces objectifs de transparence et de performance.

Vous trouverez ci-dessous les principaux articles précisant les modalités selon lesquelles ce rapport doit être élaboré, adopté puis mis à disposition des usagers.

CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

ARTICLE L2224-5

Le maire présente au conseil municipal ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale présente à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers.

Ce rapport est présenté au plus tard dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil municipal ou de l'assemblée délibérante sont mis à la disposition du public dans les conditions prévues à l'article L. 1411-13.

Un décret fixe les indicateurs techniques et financiers figurant obligatoirement dans le rapport prévu ci-dessus ainsi que, s'il y a lieu, les autres conditions d'application du présent article.

ARTICLE L1411-14

Les dispositions de l'article L. 1411-13 s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus, aux établissements publics de coopération intercommunale et aux syndicats mixtes mentionnés à l'article L. 5711-1, qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Le lieu de mise à la disposition du public est le siège de l'établissement et les mairies des communes membres de l'établissement public de coopération intercommunale ou du syndicat mixte.

I. LE S.A.R.C.T.

1. GENERALITES :

Depuis sa création en 1966, le Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry, service public en régie directe, possède, gère et entretient un réseau d'assainissement d'Eaux Usées la station d'épuration "Pierre LEMRET" à Château-Thierry mise en service en 1972 et reconstruite totalement avec une nouvelle mise en service en 2013, ainsi que la station d'épuration du Petit Ballois à Nesles-La-Montagne, mise en service en 2012.
Le S.A.R.C.T. est un Service Public Industriel et Commercial régi par le Code Général des Collectivités Territoriales en tant que Syndicat Intercommunal à Vocation Unique chargé de la collecte et du traitement des eaux usées.
Acteur majeur de la protection et de la gestion de l'eau dans le sud de l'Aisne, il participe activement à la protection de ce patrimoine national "eau", et en particulier à l'amélioration de la qualité de la Marne.
Il est aujourd'hui composé de 19 communes adhérentes qui se sont regroupées pour assurer une gestion équitable et solidaire de l'assainissement au service de l'intérêt général. L'organe délibérant est le Comité Syndical, composé de deux délégués syndicaux nommés par les Conseils Municipaux des communes adhérentes au S.A.R.C.T., soit au total 38 délégués.
Toujours dans un souci de protection de l'environnement et par le biais de conventions, le S.A.R.C.T. traite également les eaux usées du S.A.C.A.B. (Syndicat d'Assainissement de Chézy-sur-Marne, Azy-sur-Marne et Bonneil) et des industries locales.

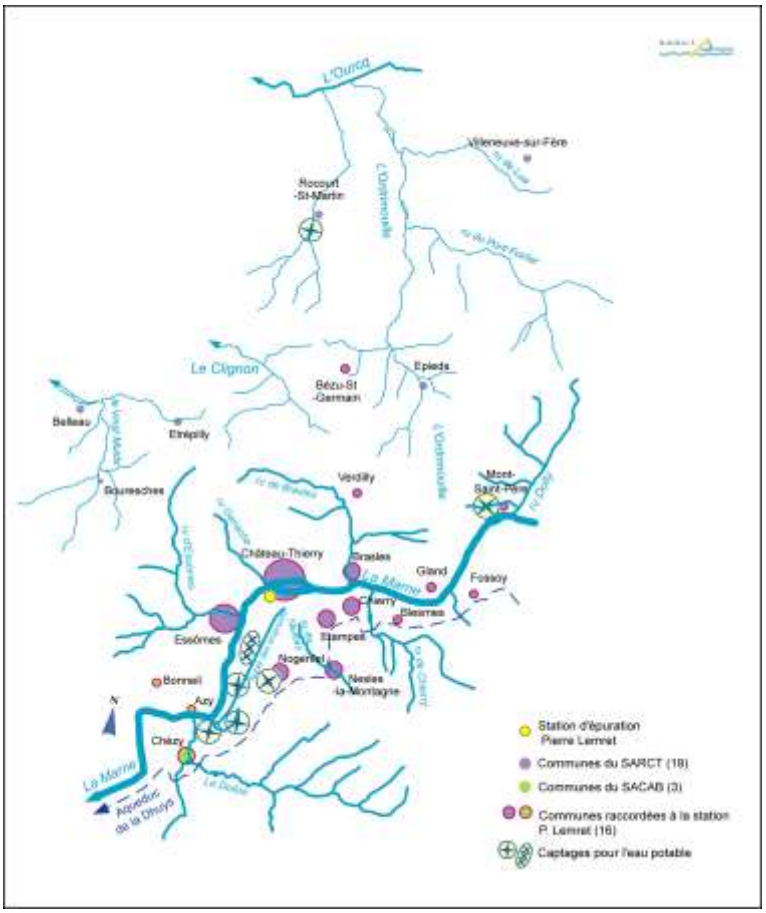

2. SON ORGANISATION

Les statuts du S.A.R.C.T. spécifiques à l'assainissement collectif :

- Etudier et réaliser les projets de construction des ouvrages d'assainissement : collecteurs, postes de relèvement, stations de traitement ainsi que tous les travaux de modification des ouvrages existants et toutes extensions ultérieures des ouvrages pour satisfaire aux besoins d'avenir.

- Assurer la gestion, l'exploitation, les grosses réparations et l'entretien des ouvrages existants et de ceux qui seront construits.

- Assurer le financement des travaux d'investissement à l'aide d'emprunts à réaliser par le syndicat, solliciter et encaisser les subventions de l'Etat, de l'Agence de l'Eau, et du Département ainsi que la participation des intéressés et des communes.

- Assurer le financement des travaux de grosses réparations et d'entretien ainsi que les dépenses d'exploitation.

- Assurer le service des emprunts et capitaux investis dans les travaux.

Quant à ceux spécifiques à l'assainissement non collectif :

- Contrôler la conception, l'implantation et la bonne exécution des installations d'assainissement non collectif neuves ou réhabilitées.

- Contrôler le bon fonctionnement des installations et le cas échéant le contrôle de l'entretien.

- L'entretien et la réhabilitation des installations.

Les dispositions communes à l'assainissement collectif et non collectif précisent que le S.A.R.C.T peut mettre tout ou partie de ses installations, personnels, et matériels, à disposition, en particulier pour le transit et le traitement des eaux usées et pour le traitement des matières de vidange et boues issues d'installations d'assainissement individuelles ou collectives, pour intervenir sur les réseaux d'évacuation des eaux pluviales, ou pour assurer l'entretien d'installations d'assainissement non collectif. Une convention définissant les tarifs et les conditions d'exécution est alors passée avec la personne ou l'organisme concerné.

Le SARCT peut également :

- Répondre aux appels d'offres lui permettant d'utiliser son personnel, son matériel, ou ses installations.

- Réaliser, en ce qui concerne l'évacuation des eaux pluviales, toutes études, prestations de maîtrise d'œuvre et travaux nécessaires, aux frais des collectivités concernées.
- Assurer, dans son domaine de compétence, la maîtrise d'œuvre pour le compte d'une collectivité, d'un organisme ou d'un particulier.

Enfin, il sert de guichet unique pour répartir les aides financières versées par l'Agence de l'Eau pour le financement de travaux chez les particuliers.

Le syndicat dispose à cet effet des pouvoirs administratifs et financiers que les collectivités adhérentes sont autorisées à lui déléguer en vertu des lois et règlements en vigueur.

3. SON EVOLUTION :

Le Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry regroupe les 19 communes suivantes : Belleau, Bézu-Saint-Germain, Blesmes, Bouresches, Brasles, Château-Thierry, Chierry, Epieds, Essômes-Sur-Marne, Etampes-Sur-Marne, Etrepilly, Fossoy, Gland, Mont-Saint-Père, Nesles-La-Montagne, Nogentel, Rocourt-Saint-Martin, Verdilly et Villeneuve-sur-Fère, soit une population totale de 28 768 habitants.

Communes	Nombre d'habitants de la commune INSEE Pop° légale 2011 (en vigueur au 01/01/2014)	Date d'adhésion au SARCT	Nombre d'installations d'assainissement autonome	Date de da délibération approuvant le schéma d'assainissement
Belleau 02062	142	22/12/2008	**73**	22/12/2008
Bézu-Saint-Germain 02085	1 000	1998	**3**	08/10/2004
Blesmes 02094	396	1979	**12**	08/03/2006
Bouresches 02105	208	08/03/2006	**83**	08/10/2004
Brasles 02114	1 401	1966	**33**	08/10/2004
Château-Thierry 02168	14 923	1966	**44**	08/10/2004
Chierry 02187	1 075	1966	**2**	08/10/2004
Epieds 02280	411	12/01/2010	**159**	23/01/2009
Essômes-Sur-Marne 02290	2 816	1972	**66**	08/10/2004
Etampes-Sur-Marne 02292	1 180	1966	**8**	08/10/2004
Etrépilly 02297	84	22/12/2008	**43**	22/12/2008
Fossoy 02328	588	1992	**7**	08/10/2004
Gland 02347	501	1992	**12**	08/10/2004
Mont-Saint-Père 02524	705	1993	**11**	08/10/2004
Nesles-La-Montagne 02540	1 264	1971	**30**	08/10/2004
Nogentel 02554	1 033	2002	**10**	08/10/2004
Rocourt St Martin 02649	314	25/06/2010	**109**	02/09/2009
Verdilly 02781	446	2003	**14**	08/10/2004
Villeneuve sur Fère 02806	281	12/01/2010	**148**	25/06/2007
TOTAL	**28 768**	22/12/2008	**867**	22/12/2008

De plus, le S.A.R.C.T. traite les effluents collectés provenant du Syndicat d'Assainissement de Chézy-Azy-Bonneil (S.A.C.A.B.) qui regroupe trois communes, soit une population de 2 115 habitants :

1. Chézy sur Marne, 1 320 habitants,
2. Azy, 399 habitants,
3. Bonneil, 396 habitants.

Sur l'ensemble de ses communes, le S.A.R.C.T. compte environ 12 994 abonnés au service public d'assainissement collectif (habitations raccordables ou raccordées), soit environ 28 723 habitants desservis (estimation 2,5 habitants par installation autonome desservie, soit 26 658 habitants estimés pour le SARCT).

4. LE PERSONNEL :

En 2013, l'effectif est de 19 employés. Chaque année, le S.A.R.C.T. élabore après consultation des besoins exprimés par son personnel un plan de formation visant à adapter et perfectionner ses services, à favoriser la promotion professionnelle et le développement des qualifications et compétences de ses agents.

Ce plan dresse le programme des actions de formation prévues au titre des formations obligatoires d'intégration et de professionnalisation, des actions de perfectionnement et des formations de préparation aux concours et examens professionnels de la fonction publique.

TOTAL DES HEURES DE FORMATION 2013

ORGANISME	PERSONNEL ADMINISTRATIF	PERSONNEL TECHNIQUE	TOTAL HEURES
	Nombre d'heures	Nombre d'heures	
CNFPT			
Formations statutaires	36,00	66,00	102,00
Préparations concours/examens	60,00	0,00	60,00
			162,00
AESN	0,00	42,00	42,00
AUTRES ORGANISMES	35,00	365,40	400,40
			604,40

Depuis le 1er décembre 2010, le S.A.R.C.T. accueille un animateur référent des contrats globaux pour l'eau en charge plus particulièrement de la « maîtrise des pollutions d'origine industrielle et artisanale ».

5. *LA RELATION AVEC LES USAGERS :*

1) Les informations et les interventions :

Tous les usagers peuvent se présenter dans nos bureaux ou transmettre un courrier à l'adresse suivante :

Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry
Station d'Épuration P. Lemret
Rue de la plaine – Z.I. – BP. 20287
02406 CHATEAU-THIERRY CEDEX
Tel : 03.23.83.08.92 / Fax : 03.23.83.58.92
Email : contact@sarct.fr

Horaires d'accueil : 8h/12h – 14h/17h du lundi au vendredi

Un service d'astreinte disponible en dehors des horaires d'accueil permet de répondre à toutes les urgences liées à la gestion des eaux usées. Il est disponible pour tous les usagers sur simple appel au 03.23.83.08.92. (Un répondeur transmet le numéro de l'agent d'astreinte à contacter).

2) La documentation :

Tout document relatif aux compétences d'assainissement exercées par le S.A.R.C.T. est disponible sur simple demande.

Le règlement du service d'assainissement collectif a été actualisé en 2011 afin de l'harmoniser avec le Code de la Santé Publique et les exigences de l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Il a été adopté par le Comité Syndical du S.A.R.C.T. lors de sa séance du 07/12/2011. Il est disponible auprès des services du S.A.R.C.T. et des secrétariats des mairies adhérentes.

Depuis sa mise en ligne en juin 2005, le S.A.R.C.T. dispose d'un site Internet reprenant un grand nombre d'informations sur son fonctionnement et ses compétences. Celui-ci présente également l'actualité de la collectivité et permet de télécharger différents documents d'information et supports de communication.

www.sarct.fr

24h/24 7j/7

3) Les visites des stations d'Epuration :

Station d'épuration Pierre Lemret de Château-Thierry : En 2013, il n'y a pas eu de visites organisées pour accueillir des classes scolaires et/ou des centres de loisirs sur la station P. Lemret, et ce pour des raisons de sécurité à cause des travaux en cours sur la station.

Station d'épuration du Petit Ballois à Nesles la Montagne :
31/05/2013 : Classe de CM2 de l'école des Cheneaux à Château-Thierry (21 élèves et 3 accompagnateurs)
18/06/2013 : Collège L'Ile Saint Germain (92) (41 élèves).

4) Les réunions :

En 2013, le S.A.R.C.T. a également organisé six comités syndicaux, assemblée délibérative réunissant les délégués désignés par chaque commune adhérente :

1. Le 20/02/2013
2. Le10/04/2013
3. Le 15/05/2013
4. Le 26/06/2013
5. Le 16/10/2013
6. Le 27/11/2013

Les ordres du jour et compte-rendu de ces réunions sont transmis pour affichage public auprès des mairies du S.A.R.C.T. et sont consultables et téléchargeables via le site Internet du S.A.R.C.T.

5) Les manifestations et évènements :

Samedi 12/01/2013 – Vœux du Président du S.A.R.C.T. et du Maire de Blesmes :
Dans la salle du foyer rural de Blesmes suivis du verre de l'amitié.

Le 16/02/2013 : Exposition « Pierre Lemret, un siècle d'engagement »
A l'occasion des 100 ans de Pierre Lemret, fondateur et ancien président du SARCT, le syndicat a organisé une exposition retraçant l'engagement de Pierre Lemret durant sa vie. Cette exposition a été reprise du 5 au 16 novembre 2013 à la médiathèque Jean Macé de Château-Thierry permettant au plus grand nombre de découvrir le parcours de cet homme qui a marqué l'histoire du SARCT.

Du Vendredi 19/04/2013 au Lundi 22/04/2013
Foire exposition de Château-Thierry et du Pays du Sud de l'Aisne :
Stand présentant le S.A.R.C.T. ; exposition présentant le projet de reconstruction la station Pierre Lemret ; animation par le personnel et les élus du S.A.R.C.T. ; mise à disposition de documentation à emporter.

6) Le comité d'usagers :

Ce Comité dispose officiellement du statut de Commission Consultative du Service Public Local (C.C.S.P.L.) de l'assainissement tel que prévu par la réglementation (article L.1413-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Comité d'Usagers s'est réuni à 3 reprises en 2013.
Questions inscrites à l'ordre du jour :

- ✓ 07/03/2013 : Point Presse et visite de la station de Château-Thierry à l'occasion du basculement de l'ancienne à la nouvelle station.
- ✓ 22/05/2013 : Financement et tarifs du SARCT.
- ✓ 07/11/2013 : Présentation du rapport annuel 2012.

Les ordres du jour et compte-rendu des réunions du Comité d'Usagers sont transmis auprès des mairies du S.A.R.C.T. et sont consultables sur simple demande auprès de nos services.

II. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. LA DESCRIPTION GENERALE DES OUVRAGES :

1) Le réseau de collecte :

Le S.A.R.C.T. possède, gère et entretient :

241 453 ml de réseaux en séparatif

2 468 Regards de visite EU

3 733 ml de réseaux en unitaire

22 135 ml de collecteurs de relevage ou de refoulement

9 861 boîtes de branchement

40 postes de relèvement ou de refoulement dont 20 équipés en télésurveillance (cf. annexe 1 1 : *Représentation schématique des postes de relèvement du S.A.R.C.T.*)

2 siphons posés en lit de Marne (Ø 250 acier)

1 station de traitement du H_2S au poste de l'Ecluse à Gland

2) L'entretien du réseau de collecte :

Le S.A.R.C.T. effectue un entretien régulier de ses réseaux.

En 2013 : 77 143 ml de réseaux ont été curés (soit 32 % de l'ensemble du réseau)

298 branchements anciens ont été contrôlés (quartier des Blanchards, dont 8 non conformes) (environ 3.25 % des branchements)

3) Les travaux sur les réseaux :

Les travaux réalisés en 2013 :

Travaux neufs : 95 266.46 € H.T. (- 15.8 % /2012)

Travaux d'entretien : 142 556.37 € H.T. (- 11.1 % /2012)

Y compris l'entretien sur le réseau pluvial à la demande des communes (service facturé)

Gland – Réhabilitation du réseau de la rue de la Rivière et de l'avenue de Château-Thierry et installation d'une station de traitement de l' H_2S au poste de l'Écluse.

Les travaux prévus en 2014 :

Mise en séparatif rue du Château – Château-Thierry (Etudes communes S.A.R.C.T./U.S.E.S.A./Ville suivies des travaux)

Mise aux normes des déversoirs d'orage

Bouresches – Poursuite des études géotechniques et travaux de desserte en assainissement collectif du centre-bourg. Travaux conjoints SARCT – USESA.

2. LE SYSTEME D'EPURATION : LA STATION D'EPURATION DE CHATEAU-THIERRY

1) L'arrêté d'autorisation :

L'ancienne station d'épuration du S.A.R.C.T. d'une capacité de 32 000 Equivalents habitants a cessé de fonctionner.

La nouvelle station d'épuration a été autorisée par l'arrêté du Préfet en date du 25 mai 2012 n° DRIEE-UTEAU-2012-SC-023 l'environnement « la reconstruction de la station d'épuration de Château-Thierry et la surveillance de la présence de micropolluants dans les eaux rejetées par la station dans le milieu naturel ».qui l'autorise au titre de l'article L 214-3 de La capacité de la station d'épuration de Château-Thierry est de 46 000 équivalent habitants, pour un débit de pointe de 800 m^3/h et un débit de pointe par temps de pluie de 1 020 m^3/h.

Les charges de référence sont :

Débit : 7 475 m^3/j DBO5 : 2 760 kg/j

DCO : 6 095 kg/j MES : 3 450kg/j

NTK : 575 kg/j P tot : 196 kg/j

Les valeurs limites de rejet :

Sur des échantillons moyens journaliers prélevés proportionnellement au débit :

Polluant ou indicateur	Valeur limite en concentration	Valeur limite en rendement	Valeur rédhibitoire en concentration
DBO5	15 mg/L	95%	30 mg/L
DCO	50 mg/L	90%	100 mg/L
MES	20 mg/L	95%	70 mg/L
NTK	7 mg/L (si température de l'effluent est >12°C)	85%	10 mg/L
NGL	15 mg/L (si température de l'effluent est >12°C)	70%	20 mg/L
P Total	2 Pmg/L	80%	4 Pmg/L

Les valeurs limites moyennes annuelles :

Polluant	Valeur limite en concentration	Valeur limite en rendement
NTK	5 mg/L	90%
NGL	12 mg/L	75%
P Total	1,7 mg/L	85%

2) L'autosurveillance :

La station d'épuration est équipée de dispositifs de mesures et d'enregistrements des débits amont et aval et de préleveurs asservis au débit.
Les fréquences indiquées ci-après s'appliquent à l'ensemble des entrées et sorties de la station.

	Selon l'arrêté Préfectoral	Fréquence réalisée sur la station	Nombre de non conformités autorisées par l'arrêté
Débit	365	En continu	
MES	52	1 / semaine	5
DBO5	24	1 / semaine	3
DCO	52	1 / semaine	5
NTK	24	1 / semaine	3
P tot	4		3

Recherche des Substances Dangereuses pour l'Environnement (RSDE) [1]
Conformément à cette obligation règlementaire, le SARCT a réalisé 4 séries de mesures sur les 64 paramètres de l'annexe III de la circulaire, qui constitue la campagne initiale.
Les analyses ont eu lieu sur des prélèvements de 24 h aux dates suivantes :

26 & 27/09/2012
17 & 18/10/2012
14 & 15/11/2012
5 & 6/12/2012

Les analyses ont également été réalisées sur les effluents d'entrée.
Tous les polluants recherchés ont été déclarés comme « non significatifs ».
Dans le cadre de la surveillance régulière, il faudra refaire l'analyse de l'ensemble des micropolluants tous les 3 ans.
Le présent rapport ne contient pas l'analyse des échantillons prélevés sur les stations d'épuration. Les personnes qui souhaitent les consulter peuvent le faire sur simple demande auprès du SARCT.

[1] Circulaire du 29/09/2010 relative à la surveillance et la présence de micropolluants dans les eaux usées rejetées dans le milieu naturel pour les stations d'épuration des eaux usées.

L'auto-surveillance des boues :

Station d'épuration de Château-Thierry *Tonnage annuel épandu de matière sèche compris entre 481 et 800 tonnes hors chaux (selon l'arrêté du 8 janvier 1998)*				
Nature et fréquence des analyses	Paramètres agronomiques	Eléments traces métalliques	Composés traces organiques	Arsenic et Bore
Fréquence de 1ère année	16	12	6	1 analyse en 2003
Fréquence de routine	8	6	3	
Analyses réalisées en 2013	17[2]	13[3]	6[4]	

L'année de référence sera 2013 pour la nouvelle station.

Les éléments-traces métalliques : les teneurs sont inférieures aux valeurs limites de l'arrêté du 08/01/1998.

Les composés-traces organiques : les teneurs sont inférieures aux valeurs limites de l'arrêté du 08/01/1998. (Cf. annexe 2 : R*ésultats des analyses des boues urbaines mensuelles)*.

Transmission des résultats :

Les résultats de la surveillance sont transmis, chaque mois, au service chargé de la police des eaux basé au sein de la Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie (DRIEE –ex Service Navigation de la Seine) et à l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN).

Le programme prévisionnel d'épandage et le bilan agronomique sont transmis à la Préfecture, à la Mission d'Utilisation Agronomique des Déchets (MUAD), à l'AESN et à la DRIEE.

Archivage des éléments d'autosurveillance du fonctionnement de la station d'épuration : l'ensemble des paramètres nécessaires à justifier la bonne marche de l'installation de traitement et sa fiabilité sont enregistrés (débits horaires arrivant sur la station, consommation de réactifs et d'énergie, production de boues,…).

Expertise technique du dispositif d'autosurveillance :

Dans le cadre de l'application de l'arrêté ministériel du 22/06/2007 relatif notamment à l'autosurveillance des systèmes d'assainissement, un nouveau dispositif mis en place par l'AESN depuis le 01/01/2009 s'applique sur la station de Château-Thierry. Il s'agit de « l'Expertise technique des dispositifs d'autosurveillance des systèmes d'assainissement ». Un contrôle technique de la station qualifiant le dispositif d'auto-surveillance du S.A.R.C.T. a été réalisé le 18/08/2011.

[2] dont une analyse par la Mission d'Utilisation Agricole des Déchets (MUAD) de l'Aisne

[3] Idem

[4] Idem

3) Les travaux sur la station d'épuration de Château-Thierry :

Les travaux réalisés en 2013 :

Poursuite de la reconstruction de la station d'épuration et mise en service de la première tranche (2 cyclors ©) de la nouvelle STEP.

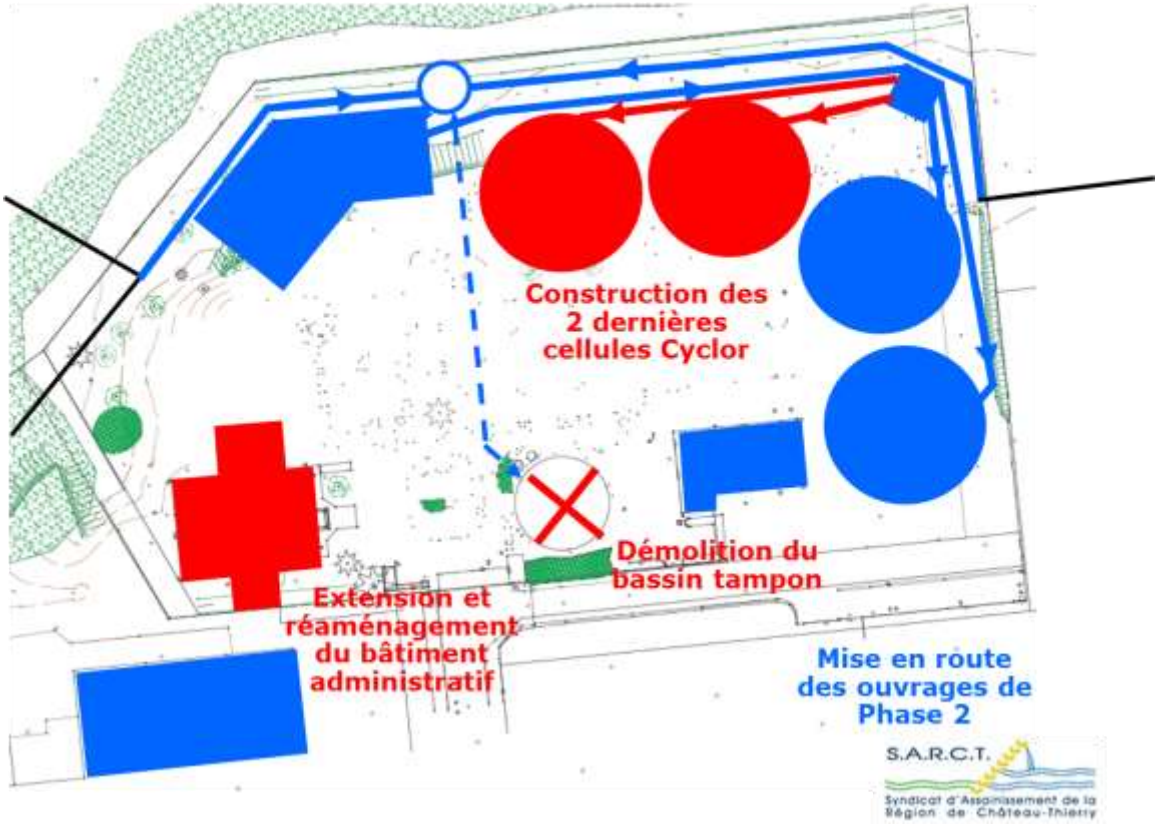

Les travaux prévus en 2014 :

Poursuite des travaux d'extension du bâtiment administratif, aménagement paysager de la station et mise en place du parcours pédagogique.

4) Les charges polluantes et rendements épuratoires[5] :

Volume traité par la station : 1640 555 m^3 dans l'année, soit 4 495 m^3/J.

Quantités de pollution traitées :					
	DCO	DBO5	MES	NK	Pt
Entrée Kg/j	2682	1386	1458	256	57
Sortie Kg/j	206	33	70	66	15
Rendements moyens :					
	DCO	DBO5	MES	NK	Pt
Soit (Sortie Kg/j - Entrée Kg/j)/Entrée Kg/j	92,3%	97,6%	95,2%	77,0%	79,0%

La montée en charge de la nouvelle station s'est faite progressivement de janvier à mars 2014.

5) La consommation de réactifs :

Chaux hydratées (traitement des graisses)	consommation : 300 kg
Nutriments (traitement des graisses)	consommation : 100 kg
Chlorure ferrique (traitement du phosphore – eau)	consommation : 190 260 kg
Chlorure ferrique (désodorisation – eau)	consommation : 1 050 kg
Polymère (traitement des boues)	consommation : 10 600 kg
Chaux (traitement des boues)	consommation : 117 140 kg
Acide sulfamique (traitement des boues)	consommation : 100 kg
Acide sulfurique (traitement de l'air)	consommation : 507 kg

6) L'élimination des boues :

Pour rappel, la production de boues de l'année 2012 était de 2 218,12 tonnes.

Le récépissé de déclaration d'épandage des boues date du 5 décembre 2005.

L'épandage des boues de la station a été confié à SEDE Environnement.

La campagne d'épandage 2013 a concerné 11 agriculteurs : 2095,57 tonnes ont été épandues sur 149,79 hectares.

L'ensemble des boues produites par la station a été évacué suivant une filière d'épandage conforme à la réglementation.

Mois	Quantité produite en tonnes	En tonnes de matière sèche avec chaux	Destination
Janvier	33,84	8,46	Epandage
Février	109,60	27,40	Epandage
Mars	113,10	33,93	Epandage
Avril	405,94	113,58	Epandage
Mai	172,66	45,89	Epandage
Juin	254,16	68,39	Epandage
Juillet	276,94	83,41	Epandage
Août	129,54	37,51	Epandage
Septembre	246,60	63,82	Epandage
Octobre	156,16	44,13	Epandage
Novembre	151,24	42,41	Epandage
Décembre	166,68	45,70	Epandage
Total 2012	**2 216,46**	**614,64**	
Moyenne/ mois	**184,71**	**51,22**	
Boues vidange ancienne STEP	108,73		
Cumul	**2 325,19**		

[5] DCO : Demande chimique en oxygène
DBO 5 : Demande biologique en oxygène sur 5 jours
NK : azote kjeldahl
Pt : phosphore total
MES : matières en suspension

7) L'évacuation des sous-produits de la station d'épuration :

Refus de dégrillage :
Production : 2 260 Kg
Destination : Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de classe II EcoCentre « La Tuilerie » à Grisolles (02)

Sables :
Production : 8 320 Kg
Destination : Valorisation pour le remblai routier

Graisses :
Produites par le traitement de l'eau usée de la station d'épuration, elles sont traitées directement sur la station.

8) Le suivi des industriels :

Au cours de l'année 2013, le S.A.R.C.T. a procédé au renouvellement des conventions Covama et Novace E .
Au 31/12/2013, 18 entreprises disposent d'autorisations de déversement de leurs effluents dans le réseau du S.A.R.C.T.
Aucune entreprise raccordée au réseau d'assainissement du S.A.R.C.T. n'a de rejets très polluants. Les entreprises raccordées au réseau d'assainissement du S.A.R.C.T. et ne disposant pas d'autorisations de rejets n'ont que des rejets peu polluants. Nous leur avons envoyé une procédure d'informations sur les dispositions et les consignes à respecter en cas de rejet non-conforme dans les réseaux d'eaux usées du S.A.R.C.T. (cf. annexe 4 : *Procédure P14 à suivre en cas de pollution accidentelle dans le réseau d'eaux usées par un industriel*).

3. LE SYSTEME D'EPURATION : LA STATION D'EPURATION DU PETIT BALLOIS A NESLES LA MONTAGNE

1) La station d'épuration :

La station d'épuration du Petit Ballois sur la commune de Nesles la Montagne a une capacité de 60 équivalent habitants, 95 EH à l'achèvement des constructions au vu du document d'urbanisme.

Arrêté du 22 juin 2007 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement ainsi qu'à la surveillance de leur fonctionnement et de leur efficacité, et aux dispositifs d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique supérieure à 1,2 kg/j de DBO5.

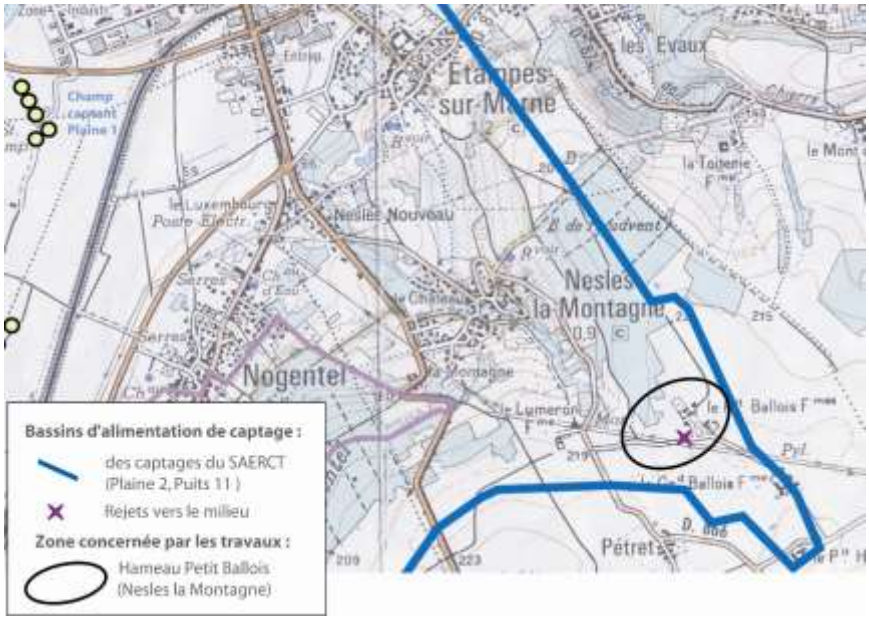

Charge admissible : bilan a été réalisé 2013, alors l'ensemble des habitations du hameau sont raccordées au réseau de collecte des effluents :

Autocontrôle - 3 décembre 2013						Valeur limite - arrêté 22/06/2007		
Paramètres	Entrée		Sortie		Rendement	Concentration		Rendement
DBO5	53	mg/l	5	mg/l	90,57%	35	mg/l	60%
DCO	124	mg/l	32	mg/l	74,19%			60%
MES	33	mg/l	5	mg/l	84,85%			50%

2) Fonctionnement de la station en 2013

Pluviométrie année 2013 : 630 mm/m - 150 jours

Mini : Avril : 20 mm/m Maxi : Octobre : 86 mm/m

Entretien :

10/10/2013 : Faucardage des roseaux (filtre à écoulement vertical)

Faucardage des roseaux (filtre à écoulement horizontal)

Passages et Vérifications : 44 passages sur le site.

Consommation annuelle EDF 2013 : 848 kw/h,

(Consommation annuelle EDF 2012 : 986 kw/h)

3) Descriptif technique

III. LES INDICATEURS FINANCIERS

1. LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT : ELEMENTS RELATIFS AU PRIX DU METRE CUBE D'EAU ASSAINI :

	2012 [1]	2013 [2]	Variation 2011/2012
Prime fixe annuelle (€ HT)	43	53	+ 23.26 %
Redevance au m^3 (€ HT)	0,93	1.04	+ 11.82 %
Prix moyen au m^3 (€ HT)	1,288	1.482	+ 15,06 %
Prix moyen évalué par l'Observatoire des prix et des services de l'eau sur le bassin Seine-Normandie en 2011 (dernière enquête en date)		*1,492€ HT*	

Tarifs 2012 : Délibération en date du 07/12/2011 *Tarifs 2013 : Délibération en date du 05/12/2012*

Redevance VNF (incluse dans le tarif du SARCT) : 7 795,80 € réglés en 2013

Redevance de l'Agence de l'Eau :

Modernisation des réseaux de collecte : 0,30 HT/m^3

La TVA appliquée est de 7 % en 2013 et de 10 % à partir du 01/01/2014.

<u>Présentation d'une facture d'eau : Consommation de référence définie par l'INSEE : 120 m^3</u>

	01/01/2012		01/01/2013		01/01/2014	
Part de la collectivité						
S.A.R.C.T. Syndicat d'Assainissement de la Région de Château-Thierry	au m^3	€ HT pour 120 m^3	au m^3	€ HT pour 120 m^3	au m^3	€ HT pour 120 m^5
Part fixe (€ HT/an)		43		53		55
Part proportionnelle (€ HT/m^3)	*0,93*	111,6	*1,04*	124,8	*1,10*	132
Prix moyen au m^3 pour 120 m^3 (€ HT/m^3)	*1,2883*		*1,4817*		*1,5583*	
Taxes et redevances						
	Taux	€ HT	Taux	€ HT	Taux	€ HT
Modernisation des réseaux de collecte	*0,30*	36	*0,30*	36	*0,30*	36
VNF rejet (compris dans le tarif SARCT)						
Autre						
Total en € HT		190,6		213,8		223
TVA	*7,0%*	13,34	*7,0%*	14,97	*10,0%*	22,30
Total part assainissement en € TTC	203,94		228,77		245,30	
Total part assainissement en € TTC au m^3	1,6995		1,9064		2,0442	

Ce qui représente en 2013 un prix de l'eau à 1,5583 €/m^3 HT[6] soit 1,6647 €/m^3 TTC, qui correspond à la collecte, au transport et à la dépollution des eaux usées, auxquelles viennent s'ajouter les redevances et taxes en vigueur, ce qui porte le coût au m^3 à 1,856 €/m^3 HT, soit 2,0442 €/m^3 TTC (D204.0). Le tarif est appliqué sur la consommation d'eau potable.

La facturation de l'assainissement est réalisée par Veolia Eau dans le cadre de la facture d'eau. La rémunération de Veolia Eau pour cette prestation au cours de l'année 2013 est de 36 566,34 € HT.

Le service administratif du S.A.R.C.T. établit lui-même la facturation pour la commune de Nogentel.

---

[6] *Prix moyen évalué par l'Observatoire des prix et des services de l'eau sur le bassin Seine-Normandie en 2011 (dernière enquête en date) : 1,492€ HT*

2. LES AUTRES INDICATEURS FINANCIERS

1) Les principales recettes 2013 :

Redevances d'assainissement collectif : 1 990 310,37 € H.T. (Facturation Veolia)
69 742,72 € H.T. (Facturation Nogentel)
soit 2 060 053,09 € H.T.

Pour rappel, le montant total des recettes en 2012 : 1 752 683,20 € H.T.

Prime pour épuration de l'Agence de l'Eau : 250 406.81€ H.T. (Régularisation des primes 2009 à 2011, versement de la prime 2012 d'un montant de 146 057.69 €).

Aide à la Qualité d'Exploitation de l'Agence de l'Eau (Prime Aquex) : 0,00 € H.T.

2) La dette du service d'assainissement :

Dette du S.A.R.C.T.	2011	2012	2013
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 930 094,73 €	2 486 566,46 €	2 706 040,39 €
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 495 033,64 €	1 708 928,71 €	1 965 206,71 €
Epargne Brute *(autofinancement brut)*	435 061,09 €	777 637,75 €	740 833,68 €
Encours de la dette en capital au 31/12 de l'exercice	**5 391 865,01 €**	**9 135 519,63 €**	**8 816 703,00 €**
Durée d'extinction de la dette en années (P256.2)	**12,39**	**11,75**	**11,90**
amortissement en capital de la dette (chap 16)	209 860,06 €	257 713,08 €	1 384 378,63 €
Intérêts de la dette	49 848,89 €	57 879,85 €	166 069,06 €
Annuité de la dette	**259 708,95 €**	**315 592,93 €**	**1 550 447,69 €**

L'échéance de la dette est fixée en 2036.

3. LES RESULTATS DE L'ANNEE

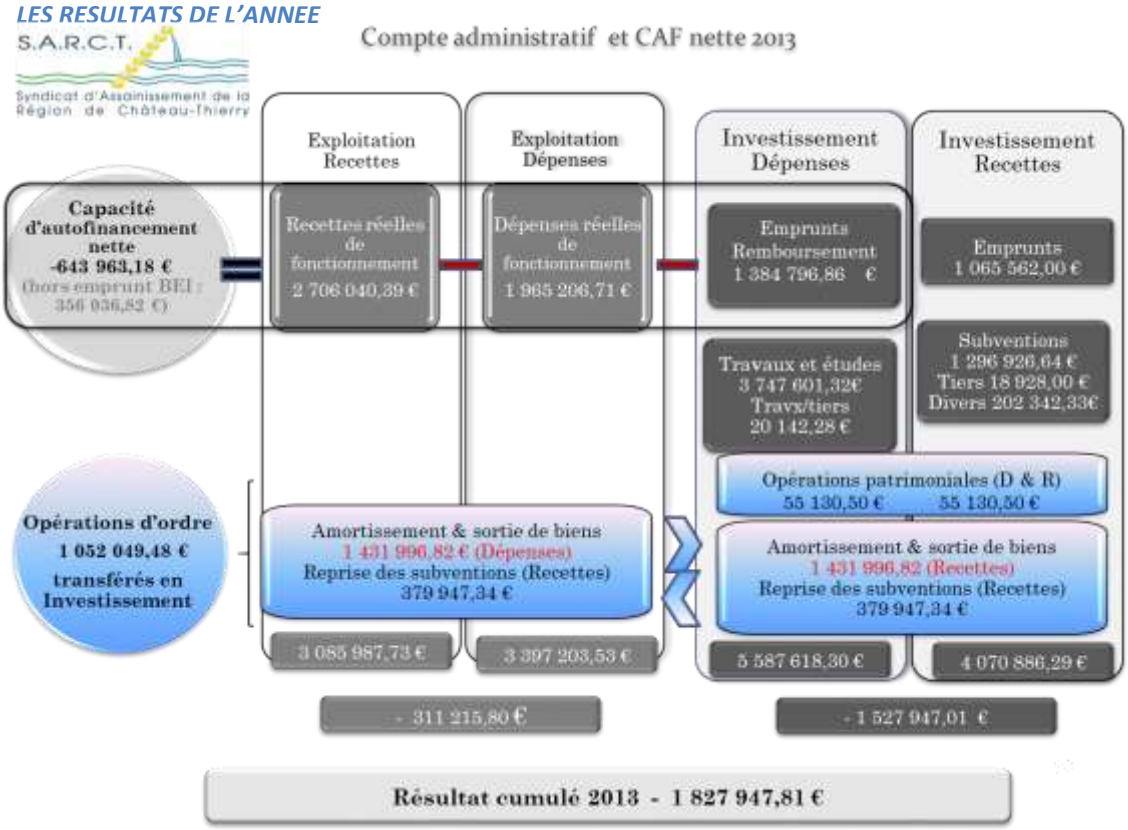

En 2013, le résultat des sections d'exploitation et d'investissement sont déficitaires. Avec les excédents antérieurs cumulés le résultat global est positif à hauteur de 1 106 050,09 €.

1) La section d'exploitation :

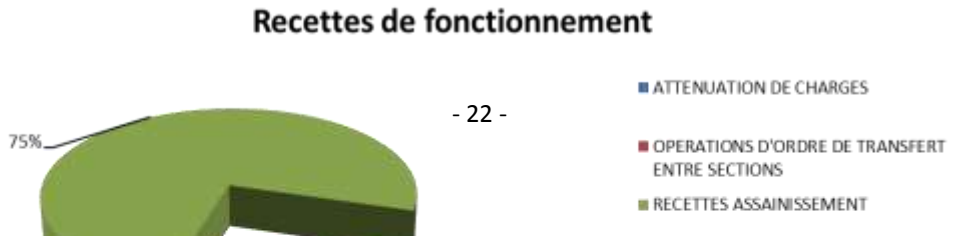

FONCTIONNEMENT			
RECETTES	Libellé Chapitre	Budget 2013	Compte administratif 2013
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	1 417 265,89 €	
013	ATTENUATION DE CHARGES	20 000,00 €	11 156,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	380 634,00 €	379 947,34 €
70	RECETTES ASSAINISSEMENT	2 276 000,00 €	2 322 566,34 €
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	125 625,00 €	306 412,95 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00 €	23 465,68 €
76	PRODUITS FINANCIERS	100,00 €	53,79 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	38 000,00 €	42 385,63 €
Total des recettes de Fonctionnement		**4 277 624,89 €**	**3 085 987,73 €**
Total des recettes de Fonctionnement réelles		2 479 725,00 €	2 706 040,39 €

Dépenses de fonctionnement

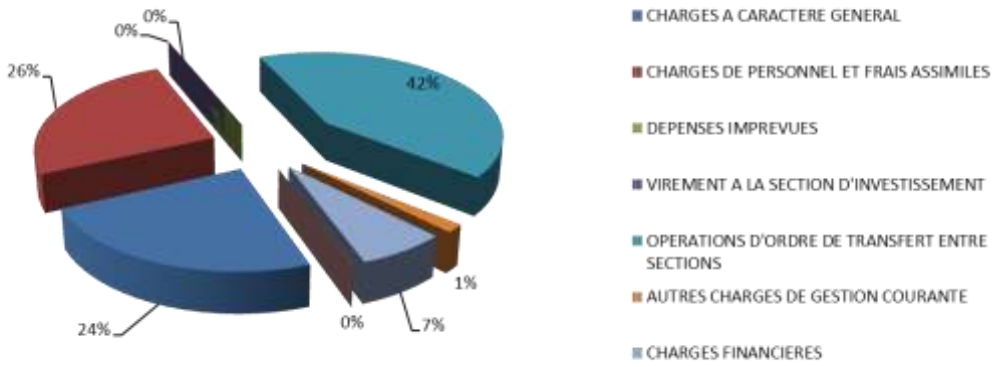

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	Libellé Chapitre	Budget 2013	Compte administratif 2013
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1 127 400,00 €	802 932,31 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	1 012 740,89 €	871 936,31 €
022	DEPENSES IMPREVUES	118 250,00 €	- €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	262 298,02 €	- €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 443 335,98 €	1 431 996,82 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	59 500,00 €	52 937,71 €
66	CHARGES FINANCIERES	270 000,00 €	236 804,62 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	21 600,00 €	595,77 €
Total des dépenses de Fonctionnement		**4 277 624,89**	**3 397 203,54**
Total des dépenses de Fonctionnement réelles		2 453 740,89	1 965 206,72

2) <u>La section d'investissement</u> :

INVESTISSEMENT		
RECETTES	**Libellé Chapitre**	**Compte administratif 2013**
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 431 996,82 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	- €
1068	APPORTS, DOTATIONS ET RESERVES	- €
10	TRANSFERT DE TVA	- €
041		55 130,50 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	1 296 926,64 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 065 562,00 €
20	Immobilisations incormorelles	20 451,82 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	181 890,51 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	18 928,00 €
Total des recettes d'Investissement		**4 070 886,29 €**
Total des recettes d'Investissement réelles		2 583 758,97 €

DEPENSES	**Libellé Chapitre**	**Compte administratif 2013**
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	379 095,82 €
041		55 130,50 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	257 713,08 €
21	TERRAINS EQUIPEMENT	74 832,00 €
23	TRAVAUX EN COURS	7 599 892,97 €
45	COMPTABILITE DISTINCTE RATTACHEE	5 531,51 €
Total des dépenses d'Investissement		**8 372 195,88 €**
Total des dépenses d'Investissement réelles		7 937 969,56 €
Total des dépenses d'équipement		7 674 724,97 €

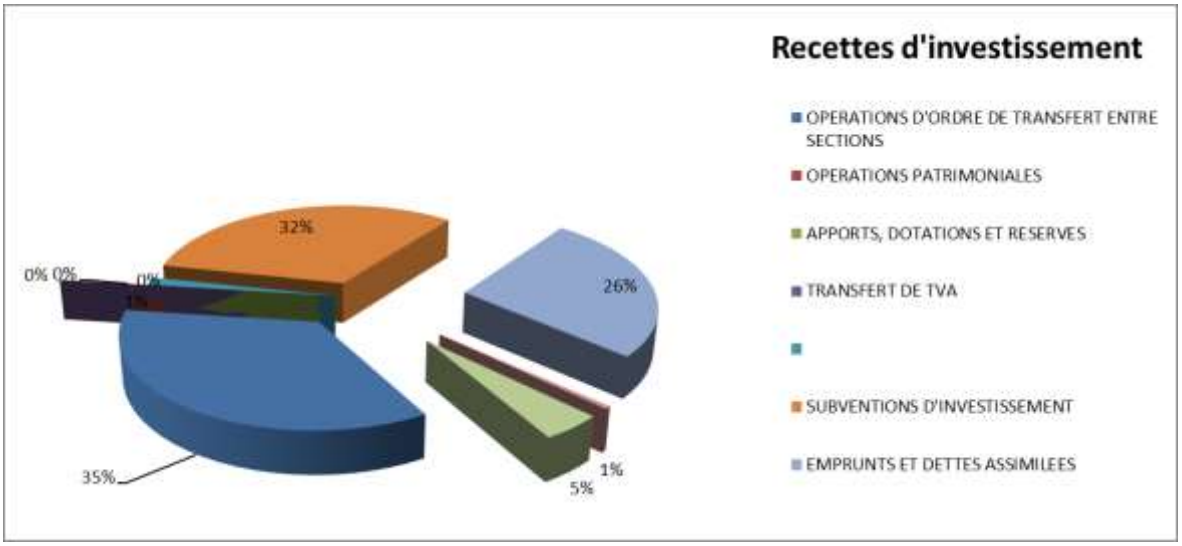

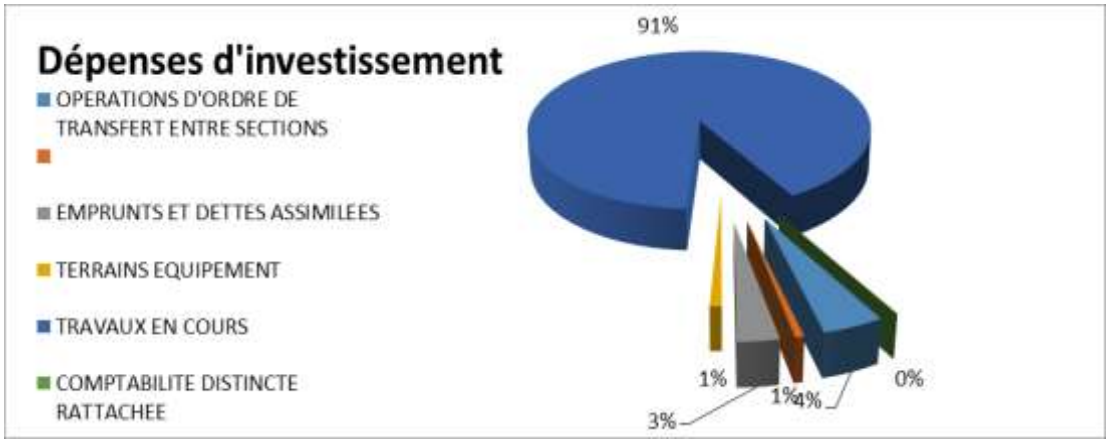

LES INDICATEURS DESCRIPTIFS ET DE PERFORMANCE :

n° Indicateur	Indicateurs descriptifs des services	2013
D201.0	Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif	26 658 habitants
D202.0	Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées	18
D203.0	Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	2 095,57 tonnes / 680 T MS
D204.0	Prix TTC du service au m^3 pour 120 m^3	2,0442 €/m3
Indicateurs de performances		
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées	95%
P202.2	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	110
P203.3	Conformité de la collecte des effluents aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	95%
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions définies en application du décret 94-469 du 3 juin 1994 modifié par le décret du 2 mai 2006	100%
P206.3	Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100%
P207.0	Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	Données non disponibles à ce jour
P251.1	Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	10%
P253.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte des eaux usées	1%
P254.3	Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	83,34%
P255.3	Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées	70
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	12 ans
P257.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	Données non disponibles à ce jour
P258.1	Taux de réclamations	1/1000

Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs des services et performances énoncés dans le Décret du 2 mai 2007 n° 2007-675.

I. LE SPANC

Comme indiqué dans la partie I chapitre I1., l'ensemble des zonages d'assainissement des communes adhérentes au S.A.R.C.T. a été entériné par des délibérations.
Le S.A.R.C.T. a créé le SPANC lors de son comité syndical du 6 avril 2005.

Lors de cette séance, le règlement du service a été adopté, de même que les redevances pour les différents contrôles (les coûts n'ont pas changé pour l'année 2013) :
Contrôle de conception et d'implantation : 84 €
Contrôle de bonne exécution : 105 €
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien : 126 €

Au cours de l'année 2013, les contrôles suivants ont été réalisés :

Type de contrôles	Nombre de contrôles réalisés
Contrôle de conception et d'implantation	6
Contrôle de bonne exécution	5
Contrôle de bon fonctionnement et d'entretien	23

Ces contrôles ont mobilisé un agent du S.A.R.C.T. pendant environ 89 h sur l'année 2013.
Le SPANC concerne très peu d'usagers du fait de l'importance de l'assainissement collectif dans les communes adhérentes au S.A.R.C.T.

De plus dans la cadre de la réhabilitation des ANC de Rocourt Saint Martin, le SARCT a retenu le bureau d'étude Concept Environnement qui réalise les diagnostics et études à la parcelle. En 2013 99 études ont été réalisées

II. LES RESULTATS DE L'ANNEE

1 La section d'exploitation :

Pour l'année 2013, la section d'exploitation est très légèrement bénéficiaire.

2. Section d'investissement :

Le budget du SPANC ne possède pas de section d'investissement.

Indicateurs descriptifs des services		
D301.0	Evaluation du nombre d'habitants desservis par le SPANC	867 habitations
D302.0	Indice de mise en œuvre de l'Assainissement Non Collectif	100
Indicateurs de performances		
P301.3	Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif	NC

Tableau récapitulatif des indicateurs descriptifs des services et performances énoncés dans le Décret du 2 mai 2007 n° 2007-675.

Le Comité syndical a pris la décision de réaliser la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif de la commune de Rocourt Saint Martin (zonage à 100 % en ANC). Un marché de maîtrise d'œuvre a été passé avec le bureau d'études Concept Environnement. Les études et les diagnostics ont été réalisés en 2013. Les travaux de réhabilitation des installations chez les particuliers sont prévus sur les exercices 2014 et 2015 (opérations pour compte de tiers).

.

I. LE SYNOPTIQUE DES POSTES DE RELEVEMENT ET REFOULEMENT

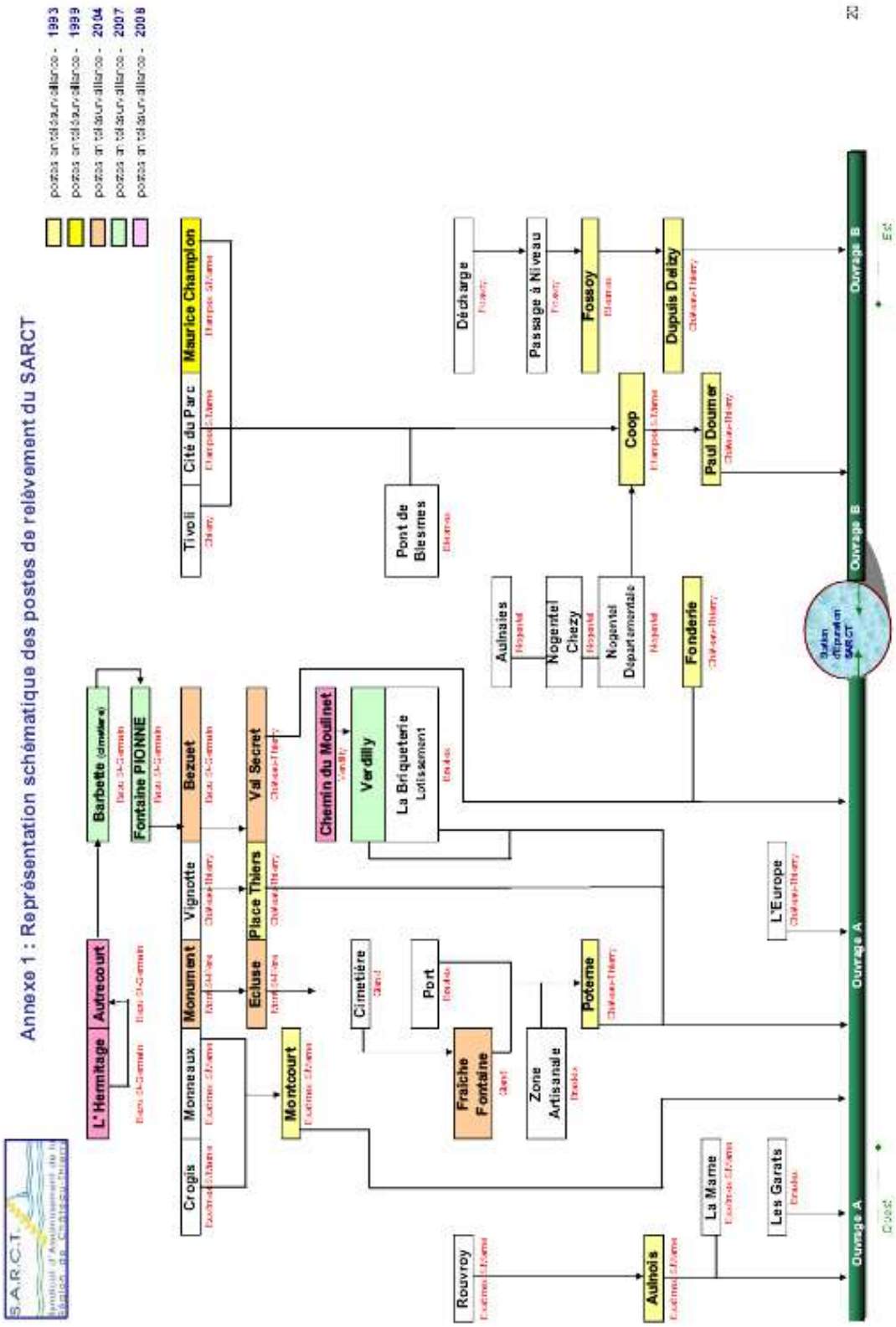

II. LE BILAN DES ANALYSES DE BOUES

SEDE ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE NORD ET PICARDIE , 2, RUE DES ARCHERS, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, F-62450 BAPAUME, CEDEX
Tel : 03 21 21 35 70 Fax : 03 21 21 35 75

BILAN DES ANALYSES
ÉLÉMENTS FERTILISANTS

Produit : SARCT
Période d'analyse : du 01-09-2012 au 31-08-2013

Type : Boue d'épuration déshydratée par filtre presse
Origine : Urbain

Date de prélèvement	Référence de l'analyse	Date d'analyse	Laboratoire	MS % (brut)	pH	C/N	NTK % (brut)	N-NH4 % (brut)	P2O5 % (brut)	K2O % (brut)	CaO % (brut)	MgO % (brut)	MO % MS
29-09-2012	657938	17-10-2012	SAS LABORATOIRE	36.67									
30-09-2012	657943	17-10-2012	SAS LABORATOIRE	34.39	12.69	2.9	1.120	0.0305	0.623	0.113	15.983	0.235	18.88
30-10-2012	660270	21-11-2012	SAS LABORATOIRE	31.12	12.76	3.4	1.253	0.0146	0.642	0.132	13.838	0.223	27.66
31-10-2012	660269	21-11-2012	SAS LABORATOIRE	32.24					0.044		13.059	0.169	26.82
01-12-2012	661980	20-12-2012	SAS LABORATOIRE	28.35	12.63	3.6	1.095	0.0193	0.644	0.149	11.666	0.181	27.54
30-12-2012	663802	21-01-2013	SAS LABORATOIRE	28.50									
30-12-2012	663804	31-12-2012	SAS LABORATOIRE	28.95	12.76	3.0	1.013	0.0179	0.625	0.120	11.837	0.204	21.03
30-12-2012	663805	31-12-2012	SAS LABORATOIRE	37.50									
31-01-2013	670299	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	33.24									
02-02-2013	667482	15-03-2013	SAS LABORATOIRE	31.51	12.69	2.7	1.029	0.0170	0.620	0.129	14.561	0.242	17.77
28-02-2013	670263	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	26.83	12.73	3.5	1.004	0.0206	0.609	0.115	11.867	0.236	26.03
28-02-2013	670300	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	25.25									
31-03-2013	670264	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	26.16	12.58	5.7	1.185	0.0234	0.944	0.122	5.340	0.220	51.72
08-04-2013	L_B13.50.1	15-04-2013	EGIS EAU	22.60	12.30	5.4	1.076	<0.0150	0.972	0.307	4.897	0.194	53.40
30-04-2013	674135	25-06-2013	SAS LABORATOIRE	25.66	10.79	5.5	1.168	0.0423	0.990	0.142	4.918	0.210	50.00
30-04-2013	674136	20-06-2013	SAS LABORATOIRE	25.79									
30-05-2013	674137	25-06-2013	SAS LABORATOIRE	26.05	12.40	5.4	1.154	0.0164	1.129	0.085	5.631	0.200	47.43
25-06-2013	676768	02-08-2013	SAS LABORATOIRE	32.17	12.62	4.6	1.195	0.0286	1.101	0.052	9.945	0.297	34.35
30-06-2013	678116	29-07-2013	SAS LABORATOIRE	28.91	8.70	5.7	1.171	0.0969	1.251	0.106	6.548	0.208	46.21
30-06-2013	678124	24-07-2013	SAS LABORATOIRE	23.87									
23-07-2013	681906	16-08-2013	SAS LABORATOIRE	28.73	8.38	4.7	1.203	0.3867	1.079	0.128	8.154	0.250	39.03

SEDE ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE NORD ET PICARDIE , 2, RUE DES ARCHERS, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, F-62450 BAPAUME, CEDEX
Tel : 03 21 21 35 70 Fax : 03 21 21 35 75

BILAN DES ANALYSES
ÉLÉMENTS FERTILISANTS

Produit : SARCT
Période d'analyse : du 01-09-2012 au 31-08-2013

Type : Boue d'épuration déshydratée par filtre presse
Origine : Urbain

Date de prélèvement	Référence de l'analyse	Date d'analyse	Laboratoire	MS % (brut)	pH	C/N	NTK % (brut)	N-NH4 % (brut)	P2O5 % (brut)	K2O % (brut)	CaO % (brut)	MgO % (brut)	%
23-07-2013	689468	05-09-2013	SAS LABORATOIRE	31.09	12.63	5.0	0.816	0.0803	0.717	0.160	12.737	0.222	
23-07-2013	681911	13-08-2013	SAS LABORATOIRE	18.00	8.13	4.9	0.848	0.3426	0.960	0.144	3.976	0.167	
23-07-2013	681910	13-08-2013	SAS LABORATOIRE	25.31	8.69	4.8	1.051	0.2198	1.034	0.040	6.769	0.179	
31-07-2013	681905	13-08-2013	SAS LABORATOIRE	30.58	12.47	5.4	1.040	0.0350	1.096	0.039	8.708	0.186	
31-08-2013	690668	13-09-2013	SAS LABORATOIRE	31.60									
Nombre				**26**	**17**	**17**	**17**	**17**	**18**	**17**	**18**	**18**	
Moyenne				**28.89**	**11.53**	**4.5**	**1.08**	**0.0828**	**0.84**	**0.123**	**9.47**	**0.21**	
% de variation				**108%**	**57%**	**110%**	**81%**	**3959%**	**3836%**	**958%**	**142%**	**78%**	

% de variation : amplitude de variation entre la plus haute valeur d'analyse ramenée au taux de matière sèche et la plus basse valeur d'analyse ramenée au taux de matière sèche

SEDE ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE NORD ET PICARDIE , 2, RUE DES ARCHERS, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, F-62450 BAPAUME, CEDEX
Tel : 03 21 21 35 70 Fax : 03 21 21 35 75

BILAN DES ANALYSES
ÉLÉMENTS FERTILISANTS

Produit : SARCT
Période d'analyse : du 01-01-2013 au 31-12-2013

Type : Boue d'épuration déshydratée par filtre presse
Origine : Urbain

Date de prélèvement	Référence de l'analyse	Date d'analyse	Laboratoire	MS % (brut)	pH	C/N	NTK % (brut)	N-NH4 % (brut)	P2O5 % (brut)	K2O % (brut)	CaO % (brut)	MgO % (brut)	MO % MS
31-01-2013	670299	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	33.24									
02-02-2013	667482	15-03-2013	SAS LABORATOIRE	31.51	12.69	2.7	1.029	0.0170	0.620	0.129	14.561	0.242	17.77
28-02-2013	670263	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	26.83	12.73	3.5	1.004	0.0206	0.609	0.115	11.867	0.236	26.03
28-02-2013	670300	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	25.25									
31-03-2013	670264	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	26.16	12.58	5.7	1.185	0.0234	0.944	0.122	5.340	0.220	51.72
08-04-2013	L_B13.50.1	15-04-2013	EGIS EAU	22.60	12.30	5.4	1.076	<0.0150	0.972	0.307	4.897	0.194	53.40

SEDE ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE NORD ET PICARDIE , 2, RUE DES ARCHERS, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, F-62450 BAPAUME, CEDEX
Tel : 03 21 21 35 70 Fax : 03 21 21 35 75

BILAN DES ANALYSES
ÉLÉMENTS FERTILISANTS

Produit : SARCT
Période d'analyse : du 01-01-2013 au 31-12-2013

Type : Boue d'épuration déshydratée par filtre presse
Origine : Urbain

Date de prélèvement	Référence de l'analyse	Date d'analyse	Laboratoire	MS % (brut)	pH	C/N	NTK % (brut)	N-NH4 % (brut)	P2O5 % (brut)	K2O % (brut)	CaO % (brut)	MgO % (brut)	MO % MS
16-12-2013	6534455	20-01-2014	SAS LABORATOIRE	27.42	11.70	5.5	1.175	0.0332	1.084	0.064	6.018	0.178	47.56
31-12-2013	PORL14001580	05-02-2014	LABORATOIRE LCA	19.80	8.10	4.4	1.180	0.2510	1.060	0.062	2.880	0.120	52.93
31-12-2013	PORL14001582	05-02-2014	LABORATOIRE LCA	24.10									
Nombre				**24**	**17**	**17**	**17**	**17**	**17**	**17**	**17**	**17**	**17**
Moyenne				**27.02**	**10.99**	**5.0**	**1.09**	**0.1014**	**1.01**	**0.108**	**7.40**	**0.21**	**41.46**
% de variation				**85%**	**57%**	**121%**	**127%**	**3430%**	**172%**	**958%**	**218%**	**53%**	**200%**

% de variation : amplitude de variation entre la plus haute valeur d'analyse ramenée au taux de matière sèche et la plus basse valeur d'analyse ramenée au taux de matière sèche

SEDE ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE NORD ET PICARDIE , 2, RUE DES ARCHERS, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, F-62450 BAPAUME, CEDEX
Tel : 03 21 21 35 70 Fax : 03 21 21 35 75

BILAN DES ANALYSES
ÉLÉMENTS-TRACES MÉTALLIQUES

Produit : SARCT
Période d'analyse : du 01-09-2012 au 31-08-2013

Type : Boue d'épuration déshydratée par filtre presse
Origine : Urbain

Date de prélèvement	Référence de l'analyse	Date d'analyse	Laboratoire	As	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Se	Zn	Cr + Cu + Ni + Zn
				mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS
31-10-2012	660269	21-11-2012	SAS LABORATOIRE		2.1	12.6	120.8	0.65	6.9	18.8		314.7	455.0
30-12-2012	663802	21-01-2013	SAS LABORATOIRE		1.6	12.3	107.4	0.47	7.3	15.2		305.0	431.9
31-01-2013	670299	30-04-2013	SAS LABORATOIRE		1.1	10.1	78.1	0.40	5.7	11.4		233.1	327.0
28-02-2013	670263	30-04-2013	SAS LABORATOIRE		1.2	10.1	97.4	0.33	5.8	12.8		258.1	371.5
31-03-2013	670264	30-04-2013	SAS LABORATOIRE		3.3	16.8	151.8	0.70	10.3	23.7		473.1	652.0
08-04-2013	L_B13.50.1	15-04-2013	EGIS EAU		3.5	15.1	177.9	0.72	9.8	24.9		454.1	656.9
30-04-2013	674135	25-06-2013	SAS LABORATOIRE		2.5	18.2	142.8	0.94	12.8	23.1		354.8	528.6
30-04-2013	674136	20-06-2013	SAS LABORATOIRE		3.3	16.6	148.8	0.76	9.9	22.2		448.2	623.5
30-05-2013	674137	25-06-2013	SAS LABORATOIRE		1.8	18.3	140.3	0.96	10.1	25.5		358.9	527.6
25-06-2013	676768	02-08-2013	SAS LABORATOIRE		1.8	17.3	130.7	0.50	11.1	18.6		398.0	557.1
30-06-2013	678124	24-07-2013	SAS LABORATOIRE		2.2	21.2	145.9	0.66	12.6	26.5		394.8	574.5
Nombre					**11**	**11**	**11**	**11**	**11**	**11**		**11**	**11**
Valeur limite				**0**	**10**	**1000**	**1000**	**10**	**200**	**800**	**0**	**3000**	**4000**
Moyenne					**2.2**	**15.3**	**131.1**	**0.64**	**9.3**	**20.3**		**363.0**	**518.7**
% Val. Limite					**22%**	**2%**	**13%**	**6%**	**5%**	**3%**		**12%**	**13%**
Max % Val. Limite					**35%**	**2%**	**18%**	**10%**	**6%**	**3%**		**16%**	**16%**

SEDE ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE NORD ET PICARDIE , 2, RUE DES ARCHERS, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, F-62450 BAPAUME, CEDEX
Tel : 03 21 21 35 70 Fax : 03 21 21 35 75

BILAN DES ANALYSES
ÉLÉMENTS-TRACES MÉTALLIQUES

Produit : SARCT
Période d'analyse : du 01-01-2013 au 31-12-2013

Type : Boue d'épuration déshydratée par filtre presse
Origine : Urbain

Date de prélèvement	Référence de l'analyse	Date d'analyse	Laboratoire	As	Cd	Cr	Cu	Hg	Ni	Pb	Se	Zn	Cr + Cu + Ni + Zn
				mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg M
31-01-2013	670299	30-04-2013	SAS LABORATOIRE		1.1	10.1	78.1	0.40	5.7	11.4		233.1	327.
28-02-2013	670263	30-04-2013	SAS LABORATOIRE		1.2	10.1	97.4	0.33	5.8	12.8		258.1	371.
31-03-2013	670264	30-04-2013	SAS LABORATOIRE		3.3	16.8	151.8	0.70	10.3	23.7		473.1	652.
08-04-2013	L_B13.50.1	15-04-2013	EGIS EAU		3.5	15.1	177.9	0.72	9.8	24.9		454.1	656.
30-04-2013	674135	25-06-2013	SAS LABORATOIRE		2.5	18.2	142.8	0.94	12.8	23.1		354.8	528.

SEDE ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE NORD ET PICARDIE , 2, RUE DES ARCHERS, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, F-62450 BAPAUME, CEDEX
Tel : 03 21 21 35 70 Fax : 03 21 21 35 75

BILAN DES ANALYSES
COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

Produit : SARCT
Période d'analyse : du 01-09-2012 au 31-08-2013

Type : Boue d'épuration déshydratée par filtre presse
Origine : Urbain

Date de prélèvement	Référence de l'analyse	Date d'analyse	Laboratoire	7 PCB (2)	Fluoranthène	Benzo(b) - fluoranthène	Benzo(a) - pyrène
				mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS	mg/kg MS
29-09-2012	657938	17-10-2012	SAS LABORATOIRE	<0.077	<0.010	0.033	0.031
30-12-2012	663805	31-12-2012	SAS LABORATOIRE	<0.070	0.137	0.061	0.049
28-02-2013	670300	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	<0.070	0.124	0.062	0.061
08-04-2013	L_B13.50.1	15-04-2013	EGIS EAU	<0.070	0.153	0.075	0.072
25-06-2013	676768	02-08-2013	SAS LABORATOIRE	<0.070	0.180	<0.010	<0.010
31-08-2013	690668	13-09-2013	SAS LABORATOIRE	<0.071	0.084	<0.010	<0.010
Nombre				**6**	**6**	**6**	**6**
Valeur limite (1)	**Cas Général**			**0,80**	**5,00**	**2,50**	**2,00**
	Épandage sur pâturages			**0,8**	**4,0**	**2,5**	**1,5**
Moyenne				**<0.071**	**0.115**	**0.042**	**0.039**
% Val. Limite				**9%**	**2%**	**2%**	**2%**
Max % Val. Limite				**10%**	**4%**	**3%**	**4%**

(1) Valeurs limites fixées par l'arrêté du 8 janvier 1998

SEDE ENVIRONNEMENT, DIRECTION RÉGIONALE NORD ET PICARDIE , 2, RUE DES ARCHERS, ZONE INDUSTRIELLE DU MOULIN, F-62450 BAPAUME, CEDEX
Tel : 03 21 21 35 70 Fax : 03 21 21 35 75

BILAN DES ANALYSES
COMPOSÉS-TRACES ORGANIQUES

Produit : SARCT
Période d'analyse : du 01-01-2013 au 31-12-2013

Type : Boue d'épuration déshydratée par filtre presse
Origine : Urbain

Date de prélèvement	Référence de l'analyse	Date d'analyse	Laboratoire	7 PCB (2) mg/kg MS	Fluoranthène mg/kg MS	Benzo(b) - fluoranthène mg/kg MS	Benzo(a) - pyrène mg/kg MS
28-02-2013	670300	30-04-2013	SAS LABORATOIRE	<0.070	0.124	0.062	0.061
08-04-2013	L_B13.50.1	15-04-2013	EGIS EAU	<0.070	0.153	0.075	0.072
25-06-2013	676768	02-08-2013	SAS LABORATOIRE	<0.070	0.180	<0.010	<0.010
31-08-2013	690668	13-09-2013	SAS LABORATOIRE	<0.071	0.084	<0.010	<0.010
18-10-2013	698590	30-10-2013	SAS LABORATOIRE	<0.070	0.154	0.042	<0.010
31-12-2013	PORL14001582	05-02-2014	LABORATOIRE LCA	0.035	0.105	0.080	0.051
Nombre				**6**	**6**	**6**	**6**
Valeur limite (1)	**Cas Général**			**0,80**	**5,00**	**2,50**	**2,00**
	Épandage sur pâturages			**0,8**	**4,0**	**2,5**	**1,5**
Moyenne				**0.064**	**0.133**	**0.047**	**0.036**
% Val. Limite				**8%**	**3%**	**2%**	**2%**
Max % Val. Limite				**9%**	**4%**	**3%**	**4%**

(1) Valeurs limites fixées par l'arrêté du 8 janvier 1998
(2) PCB 28, 52, 101, 118, 138, 153, 180

SUEZ VRA

V. LA PROCEDURE P14 : POLLUTION ACCIDENTELLE

Annexe 4 : Procédure P14 à suivre en cas de pollution accidentelle dans le réseau d'eaux usées par un industriel

SARCT	PROCEDURE	P 14

Dispositions et consignes à respecter en cas de rejet non conforme dans le réseau d'eaux usées du S.A.R.C.T.

INFORMATIONS DONNEES AUX INDUSTRIELS EN CAS DE POLLUTION ACCIDENTELLE

1. Dispositions générales

L'industriel devra prendre toutes les dispositions nécessaires afin d'éviter tout déversement accidentel tel que rupture de récipient, déversement direct de matières dangereuses ou insalubres susceptibles d'être à l'origine d'une pollution pouvant altérer le traitement de la station d'épuration et mettre en danger les agents travaillant sur le réseau du S.A.R.C.T.

2. Consignes en cas de pollution accidentelle

En cas de pollution accidentelle dans le réseau d'eaux usées, l'industriel devra avertir le S.A.R.C.T. dans les délais les plus brefs et lui fournir tous les renseignements connus dont il dispose, permettant de déterminer les mesures à mettre en place immédiatement.

N° D'APPEL DU S.A.R.C.T.
DE JOUR COMME DE NUIT

☎ 03.23.83.08.92

Version : B	Date : Février 2003	Page : 1/1
Rédigé par Maurice CHEVALLIER Olga ROUCHAUSSE	Vérifié par Marie-Jeanne MENSA	Approuvé par André SIMON

27

GLOSSAIRE

AESN : Agence de l'eau Seine Normandie
AQUEX : Aide à la Qualité d'Exploitation (versée par l'AESN)
DRF : Dépenses réelles de Fonctionnement
DRIEE : La Direction Régionale et Interdépartementale de l'Environnement et de l'Énergie d'Île-de-France (DRIEE-IF) est un service déconcentré du Ministère en charge de l'environnement. Elle met en œuvre sous l'autorité du Préfet de Région les priorités d'actions de l'État en matière d'Environnement et d'Énergie et plus particulièrement celles issues du Grenelle de l'Environnement. La DRIEE regroupe plusieurs anciennes entités, dont le service Eau/Environnement du Service de la Navigation de la Seine (SNS),
EH : L'équivalent-habitant est une unité de mesure définie en France par l'article R2224-6 du Code général des collectivités territoriales comme la charge organique biodégradable ayant une demande biologique en oxygène en cinq jours (DBO5) de 60 grammes d'oxygène par jour. Elle permet de déterminer facilement le dimensionnement des stations d'épuration en fonction de la charge polluante.
INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques
LEMA : La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) du 30 décembre 2006 a rénové le cadre global défini par les lois sur l'eau du 16 décembre 1964 et du 3 janvier 1992 qui avaient bâti les fondements de la politique française de l'eau : instances de bassin, redevances, agences de l'eau. Les nouvelles orientations qu'apporte la LEMA sont :
de se donner les outils en vue d'atteindre en 2015 l'objectif de « bon état » des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) ;
d'améliorer le service public de l'eau et de l'assainissement : accès à l'eau pour tous avec une gestion plus transparente ;
de moderniser l'organisation de la pêche en eau douce.
Enfin, la LEMA tente de prendre en compte l'adaptation au changement climatique dans la gestion des ressources en eau.
MUAD : Mission d'Utilisation Agronomique des Déchets
RRF Recettes Réelles de Fonctionnement
SACAB : Syndicat d'Assainissement Chézy Azy Bonneil
SPANC : Service Public d'Assainissement Non Collectif
STEP : Station d'Epuration
USESA : Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne
VNF : Voies Navigables de France

ELEMENTS CHIMIQUES

MES	Matières en Suspension
DBO_5	Demande Biologique en Oxygène sur 5 jours
DCO	Demande Chimique en Oxygène
NTK	Azote kjeldahl
$N\text{-}NH^4$	Azote ammoniacal
$N\text{-}NO_2$	Nitrite
$N\text{-}NO_3$	Nitrate
PT	Phosphore Total
$_pH$	Potentiel hydrogène (taux d'acidité)